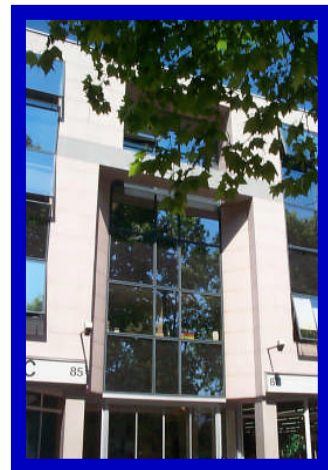




*Entrez dans l'avenir :
l'Informatique !*



Convention Région TIC 2010

La Région Ile de France a décidé de faciliter le retour à l'emploi **rapide** et **personnalisé** de demandeurs d'emploi dans les Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.), en créant un programme de formation professionnelle spécifique .



En 2002, elle a fait appel à un nombre restreint de centres de formation reconnus pour lancer et mener à bien ce projet; le centre GEFI a ainsi été retenu .

En 2010, les formations métiers en informatique financées par la Région suivent ce dispositif .

1 - Principes de la convention :

Niveaux de départ différents ---> PARCOURS INDIVIDUALISES

Chaque stagiaire a des compétences initiales différentes, il doit donc bénéficier d'un programme de formation personnalisé, tenant compte de ses acquis (en particulier techniques) .

Cette convention s'appuie donc sur une validation des acquis antérieurs (évalués par une suite de tests et d'entretiens individuels) et un planning de cours adapté aux besoins du stagiaire; ces parcours de formation sont modulaires, individualisés et multi-filières (un module peut être commun à plusieurs métiers) .

Ils ont l'avantage de permettre un retour plus rapide à l'emploi, d'éviter qu'un stagiaire suive des cours qu'il connaît déjà et de constituer des groupes de stagiaires de meilleur niveau (grâce à une sélection renforcée).

De plus, dans certains modules, le nombre des stagiaires est plus faible .

2 - Formations concernées :

Les formations de GEFI conventionnées dans ce dispositif sont :

Technicien de maintenance informatique

Technicien hot-line en informatique

Technicien supérieur en réseaux informatiques

3 - Durée des parcours et démarches administratives :

Le parcours dure en moyenne de 10 à 20 semaines (en fonction des compétences initiales du stagiaire) .

Ces cycles de formation peuvent commencer à tout moment dans l'année .

Les rémunérations Assedic (ARE) sont maintenues pour les demandeurs d'emploi allocataires après validation par le Pôle Emploi, et les autres stagiaires peuvent bénéficier de rémunérations CNASEA .

Le financement du coût de la formation est assuré par la Région Ile de France; pour le programme TIC 2010, le centre GEFI s'est engagé à ce que **le financement éventuel des stagiaires soit limité à 50 €**.



Lors de l'entretien individuel, GEFI analyse les droits du stagiaire et l'aide à mettre en place l'ensemble des dossiers administratifs

(dossier AISF pour la rémunération)

Centre GEFI : 01.42.07.14.83 ou contact@gefi-sa.com

